

Chambr'Élevages #1

Bulletin technique élevage de la Chambre d'agriculture de la Charente - Novembre 2021



Le mot des élus

Les élus élevage de la Chambre d'agriculture ont souhaité maintenir le lien avec les éleveurs en permettant à chacun de recevoir chez soi les différentes informations liées aux productions animales. Aussi, voici le premier numéro de ce nouveau « Chambr'élevages » qui permettra à chacun de suivre les actions menées par les collaborateurs de la Chambre d'agriculture, dans le cadre de la mandature. Vous pourrez lire, entre autres, le travail débuté il y a quelques mois auprès de l'ensemble des filières d'élevage, afin de pouvoir faire émerger des filières à valeur ajoutée au bénéfice des agriculteurs charentais et des futurs installés. Ce travail s'étend également à l'ensemble des filières monogastriques, dans l'objectif de développer des partenariats avec les acteurs économiques, afin de répondre aux besoins des éleveurs.

*Yohann GUEDON
Président du Comité d'Orientation Elevage*

Formations hiver 2021 – 2022

A.L Veysset	L'Agriculture Biologique : une bonne idée pour mon exploitation ?	9 Novembre
P. Gauthier	Fabrication de fromages à pâte molle type reblochon	26 Novembre
A.L Veysset	Découverte des médecines complémentaires en herbivore	29 Novembre
	L'homéopathie en élevage BL : perfectionnement	30 Novembre
P. Gauthier	Fabriquer des fromages à pâte filée type mozzarella	13 Janvier 2022
	Agencement du point de vente à la ferme et sur les marchés	24 Janvier 2022
	Etre à l'aise dans son rôle d'employeur	24 Février et 10 Mars 2022
	Journée de visites d'exploitations avec atelier de transformation	Mars 2022
A.L Veysset	Améliorer le confort du cheval au travail : s'initier au stretching manuel	Janvier 2022
A.L Veysset	Education positive du cheval : comment bien pratiquer le clicker training	Février 2022

*Anne-Laure Veysset 06.25.64.54.55 - Pauline Gauthier 06.25.64.14.04



● HUMAIN AU SEIN DE L'EXPLOITATION

Les alternatives à la castration à vif, interview de M. François Laloux éleveur de mâles entiers

A partir du 1er janvier prochain, la castration à vif des porcelets mâles sera interdite en France, conformément à l'arrêté du 24 février 2020. Les éleveurs de porcs devront adopter des alternatives à cette pratique, soit en gardant les mâles entiers, soit en réalisant la castration sous anesthésie locale ou générale ou l'immuno-castration.

Ces deux méthodes sont aujourd'hui en phases d'expertise. Des essais sont en cours pour consolider les protocoles afin de permettre une instruction technique auprès du ministère de l'Agriculture.

- l'immuno-castration consiste à injecter à deux reprises (voire trois) des analogues de l'hormone GnRH ayant pour effet d'arrêter ou de réduire la croissance des testicules et de bloquer la production de stéroïdes à l'origine des odeurs de verrat.
- la castration sous analgésie et anesthésie locale ou générale consiste à produire des mâles castrés, moyennant la prise en charge de la douleur via l'administration de produits analgésiques et anesthésiants. Cette dernière ne sera autorisée que pour répondre au respect d'un cahier des charges.

Le cadre réglementaire de ces alternatives doit encore être précisé par le ministère de l'Agriculture. Ces pratiques impliquent des besoins de formation des éleveurs et de leurs salariés et le recours à des molécules dont certaines n'ont pas à cette heure d'autorisation de mise sur le marché en France. Des plus, des équipements dédiés à la contention dans le cadre d'une anesthésie sont requis, ajoutant des surcoûts déjà induits par le temps de travail et des achats de consommables.

Aussi, des négociations sont en cours pour savoir si les surcoûts, estimés entre 10 et 15 euros par porc, seront pris en charge par l'aval.

Neuf ans après le lancement par la Cooperl de son cahier des charges du Porc Bien-Etre (PBE) intégrant l'élevage de mâles entiers, c'est naturellement que M. François Laloux s'est tourné vers cette coopérative.



En mâles entiers depuis 6 ans sur son élevage de 250 truies, François Laloux associé du GAEC du Goyau, profite des avantages techniques et économiques.

C'est un bilan positif qu'il dresse à propos de cette pratique. En effet, ce naisseur-engraisseur de 250 truies situé à Ambérac (16) prône le respect du bien-être animal ainsi que le confort de travail :

« Cela fait 10 ans que j'ai repris l'exploitation et maintenant 6 ans que je suis en porc PBE. Pour rien au monde je ne ferai marche arrière. Nous sommes engagés dans cette démarche ainsi que dans le porc sans antibio (PSA) pour le bien-être des porcelets mais également pour le confort de travail. Nous avons gagné une journée de travail par bande, et avec 10.4 bandes produites par an cela commence à faire un peu de temps ! Nous avons également décidé d'arrêter le meulage des dents et les injections de fer. Nous voulons limiter la manipulation des animaux. »

Motivé par les avantages techniques en priorité François Laloux n'a pas été déçu sur les aspects économiques de la démarche du Porc Bien-Etre.

« Certes, nous avons évalué un gain de temps mais également une diminution des soucis d'arthrites par l'absence de plaies de castration. De plus, les porcelets n'ont pas besoin de se remettre de l'opération avec des répercussions sur la consommation et la croissance. Cela nous a permis une diminution de 0.16 point d'indice de consommation (IC). Nos Taux de Muscle des Pièces (TMP) sont améliorés et nos carcasses sont vendues plus lourdes avec des plus-values techniques supérieures. En règle générale pour un éleveur engagé en PBE + PSA notre porc est acheté + 8 / 10€ comparé à un porc standard Uniporc ».

Les mâles entiers bénéficient d'une meilleure efficacité alimentaire que les mâles castrés. Elle est optimale si l'aliment distribué couvre totalement leurs besoins nutritionnels spécifiques en termes d'acides aminés. Dans cette démarche de diminution d'IC les rejets de phosphore et d'azote dans l'environnement le sont également.

Ce type de démarche est organisé dans une vision de filière "de la fourche à la fourchette" afin de sécuriser tous les maillons de la production. De l'amont avec la génétique, la nutrition, la formulation, la santé animale, et l'environnement, jusqu'à l'aval avec l'industrie des viandes et de la salaison qui est indispensable pour le débouché « mâles entiers ».

Contact : Amélie Abrial
Animatrice filières monogastriques
07.71.73.02.86

Le carbone, vaste sujet dont on entend parler presque tous les jours. Entre émission de carbone, vente de carbone, beaucoup de choses circulent, sans que tout soit toujours très clair ! Petit point sur une démarche à l'attention des nouveaux installés : le « Bon Diagnostic Carbone ».

Créé par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le label bas-carbone doit contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone en France. Le label bas-carbone est le premier cadre de certification climatique adopté par notre pays. Il permet ainsi d'accompagner la transition écologique à l'échelon territorial, en récompensant les comportements vertueux allant au-delà des pratiques habituelles.

Pour pouvoir obtenir ce label, il est nécessaire de réaliser un « audit carbone » de son exploitation, afin de voir où l'on se situe, puis quelles pistes d'améliorations sont possibles.

Pour démocratiser la réalisation de ces audits, le dispositif « Bon Diagnostic Carbone » a été développé dans le cadre du plan de relance. L'agriculture, par la contribution des sols agricoles, est un puits de carbone majeur. C'est pourquoi, il est offert à chaque nouvel installé la possibilité de construire une stratégie carbone adaptée. L'objectif est donc de dresser un bilan permettant aux agriculteurs d'identifier les mesures concrètes à prendre en faveur de l'environnement, tout en veillant à leur intégration au projet économique des exploitations.

Quelles sont les bénéfices de la démarche Bon Diagnostic Carbone ?

- Baissez les charges d'exploitation
- Réduire l'empreinte carbone
- Optimisez les revenus
- Valoriser l'image de l'agriculture

Que contient l'accompagnement à la démarche Bon Diagnostic Carbone ?

- Diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et du potentiel de stockage de carbone de votre exploitation
- Construction d'un plan d'actions au regard de l'orientation économique de votre entreprise, des risques liés au changement climatique et de vos priorités
- Accompagnement personnalisé sur une thématique précise du plan d'actions : gestion d'entreprise, agronomie, performance élevage, etc.
- En option : analyses de terre associées à un conseil individuel agro-pédologique



INFORMATION

Informer et comprendre les enjeux du climat liés à mon système de production.



DIAGNOSTIC

État des lieux de vos émissions de gaz à effet de serre et de votre potentiel de stockage de carbone, quelle que soit votre production.



ANALYSE DE VOS PRATIQUES

Analyse de votre vulnérabilité au changement climatique et un conseil agro-pédologique incluant des analyses de terre.



PLAN D'ACTION

Identification de leviers d'action bénéfiques au climat à horizon 15 ans, au regard de vos enjeux économiques et de votre démarche d'installation.



SUIVI DU PROJET

Accompagnement personnalisé pour faciliter votre engagement dans le plan d'action.

Pour qui ?

- Les nouveaux installés depuis moins de 5 ans (Jeunes Agriculteurs ou pas)
- Souscrire à la démarche entre 2021 et 2022

L'outil est prêt aujourd'hui en production bovin lait et viande, et en production caprine. En production ovine, il est en cours de finalisation.

A quel coût ?

Le Plan de Relance prendra en charge 90 % du coût de la prestation (et des analyses de terre si option agro-pédologie), le solde étant à la charge de l'exploitant.

Contact : Service Elevage
05.45.84.09.28

● PROJET TECHNIQUE

L'écurie active des Agriers, pour le confort des chevaux et des hommes !

Le Réseau équins national animé par l'Institut de l'Élevage associe les Chambres d'Agriculture, les Conseils des chevaux et l'IFCE* pour le développement de la filière. Il s'appuie sur des fermes volontaires pour ses travaux. En 2020, le projet « Repérer et découvrir de nouvelles trajectoires d'exploitations » a permis de décrire des exploitations innovantes dont les écuries actives des Agriers, situées en Sud Charente.

La trajectoire de l'exploitation :

Laure Imbert s'installe en 2005 sur l'exploitation familiale et ouvre un centre équestre avec une écurie de pension. Alors que son activité se développe, en 2013, elle construit un bâtiment photovoltaïque avec un manège couvert et 18 boxes. En 2016, l'établissement compte 200 licenciés pour 60 équidés. Le logement en boxe avec sorties quotidiennes au pré rend le travail physique et fastidieux, surtout l'hiver lorsque les paddocks deviennent boueux.

Très sensible au bien-être animal, Laure décide en 2017 d'entreprendre un projet d'écurie active. Son objectif est de simplifier le travail et de répondre aux besoins fondamentaux du cheval (locomotion libre, alimentation en continu et contacts sociaux). Concept très peu développé en France, elle visite notamment les Ecuries de Lisors, situées dans le Calvados, afin de mûrir son projet. L'écurie active est en place en 2018, puis deux extensions réalisées en 2019 et en 2020 pour accueillir aujourd'hui la quasi-totalité des équidés.

L'écurie active en bref :

L'écurie active est un concept allemand dont l'objectif est d'offrir aux chevaux logés, des conditions de vie qui respectent leur nature tout en allégeant la charge de travail. Elle permet de détenir un nombre important de chevaux sur une surface stabilisée (1 cheval = 100 m² d'espace de vie + 10 m² de couchage). Elle peut donner accès à des pâturages attenants. Des systèmes automatiques pour la distribution de nourriture, permettent la gestion individualisée des rations. Les différents points d'intérêt sont répartis de façon à obliger les chevaux à se déplacer pour accéder aux ressources.

Zoom sur l'écurie active des Agriers :

- Logement de 50 chevaux et poneys (catégories C et D) en groupe
- 6 000 m² d'aire stabilisée soit 120 m² par équidé
- 1 stabulation libre existante, 2 abris bois extérieurs
- 1 robot DAC*, 6 râteliers et 6 cloches à foin avec filet, 3 abreuvoirs buvette
- Accès à 15 ha de pâturage tournant sur 7 parcelles et 1 paddock « parking » pour l'automne
- Coût total de l'investissement: 186 000 € (hors main d'œuvre)



Laure Imbert : « L'écurie active répond à ma volonté d'enseigner une équitation respectueuse des animaux. Je peux ajuster les rations individuellement et protéger mes sols l'hiver. Cependant, cela demande du temps d'observation et d'adaptation, c'est passionnant mais il faut être un(e) homme/femme de cheval expérimenté(e) ! L'avantage c'est la modularité du système, j'ai automatisé la distribution des concentrés et je pense maintenant aux portes de tri sélectives au pâturage pour limiter les déplacements pour aller chercher les chevaux.

L'investissement est conséquent mais j'ai diminué mon temps de travail et sa pénibilité par 3 avec un retour sur investissement objectif de moins de 10 ans. Je recommande de bien réfléchir son projet. L'auto construction nous a permis de diminuer le budget total. »

Données repères aux écuries des agriers 2021 :

- 3.75 ETP* dont 2.75 salariés + 3 monitrices indépendantes
- SAU : 17 ha
- 200 licenciés
- 30 équidés en propriété et 30 équidés en pension

Retrouvez le dossier complet ainsi que l'ensemble des travaux du Réseau Equins sur notre site web Rubrique « Productions animales –Équins »

*ETP : Equivalent Temps Plein

*DAC : Distributeur Automatique de Concentrés

*IFCE : Institut Français du Cheval et de l'Équitation



Contact : Anne-Laure Veysset
Ingénieure Réseau Equins
06.25.64.54.55

Interview de Nathalie AUGAS, conseillère ovine

Depuis combien de temps travaillez-vous à la Chambre d'agriculture?

Je suis arrivée à la Chambre d'agriculture en Juillet 1992 (le temps passe) et basée à l'antenne de Confolens. Mes missions étaient l'animation d'un Groupement de Développement Agricole et de l'appui technique auprès des éleveurs ovins.



Quel est votre métier?

Quelles sont vos missions?

Aujourd'hui, je suis conseillère agricole en production ovine, je suis chargée de références (Inosys), c'est un observatoire des évolutions des systèmes ; cela consiste à suivre des exploitations dans leur ensemble technique et économique. Le recueil et l'analyse de ces données vont servir de support pour élaborer des cas-type. Ceux-ci nous serviront pour conseiller mais aussi d'outil d'évaluation et de prospective (exemple sur la réforme de la PAC 2023).

J'assure également le contrôle de performances auprès des éleveurs ovins de l'association AEOCAPE. Aujourd'hui, nous avons 12 adhérents, c'est un très bon outil qui sert à mesurer et évaluer les performances génétiques d'un troupeau afin de les améliorer.

Je réalise aussi les dossiers PAC. Au sein de la Chambre d'agriculture, nous avons un groupe plus spécialisé sur ce sujet ou je suis référente sur les aides animales et l'ICHN.

Assez polyvalente, je fais aussi de l'enregistrement de

cahiers d'épandage, des mesures de pousse de l'herbe pour élaborer le bulletin, j'assure des permanences pour le logiciel Mes Parcelles... et bien sûr je réponds aux sollicitations des éleveurs.

Quelle est l'action la plus marquante de votre parcours?

La plus marquante, je ne sais pas, mais plutôt je parlerais de l'évolution du métier d'agriculteur et de son adaptation. Aujourd'hui, se sont de véritables chefs d'entreprise avec des activités diverses et touchant plusieurs domaines : la gestion, l'environnement, la communication, l'utilisation de nouvelles technologies... et surtout leur capacité à se remettre en question et modifier leurs pratiques.

Qu'est-ce que vous aimez dans votre métier?

Avant tout la relation avec les agriculteurs, comme je suis depuis longtemps sur la région du Confolentais cela me permet de bien connaître le secteur et certains élevages.

Et pour demain?

A quoi ressemblera mon métier en 2030 par exemple ? Difficile à dire, mais pour rester dans le contexte, j'espère fleurissant

Contact : Nathalie AUGAS
Conseillère ovine
06.26.69.71.09

Comment connaître rapidement le poids de carcasse et le classement des mes animaux ?

Dans le cas de vente d'un animal dans laquelle le poids et/ou le classement sont des éléments de détermination du prix, les accords interprofessionnels prévoient que le document de pesée soit fourni par l'acheteur, au plus tard au moment du règlement (qui ne doit pas excéder 20 jours après l'enlèvement ou la livraison de l'animal).

Néanmoins, les éleveurs peuvent consulter leurs données sur leur compte sur le site : <http://www.interbev-nouvelleaquitaine.fr>

Le site internet permet d'obtenir dans un délai de 24 heures maximum les données d'abattage (lieu d'abattage, conformation, engraissement, poids, propreté, consigne) quelle que soit la région d'abattage en France. L'éleveur peut également éditer ses tickets de pesée. Ce court délai permet d'intervenir rapidement auprès d'un site d'abattage en cas de contestation (poids, saisie, classement). Ces demandes d'information sont réalisables directement auprès d'INTERBEV sur le site de consultation des données d'abattage.

Et sur smartphone ?

Interbev a lancé son application, retrouvable sur App Store et Google Play, pour faciliter l'accès aux données d'abattage. Retrouvez-y également pleins d'autres informations (Cf encadré)

Contact INTERBEV Nouvelle-Aquitaine

05 57 85 40 10 - accueil@interbev-nouvelleaquitaine.fr

Avec l'application d'INTERBEV, suivez :

Les Alertes

pour recevoir en temps réel les actualités importantes telles que les alertes canicule, des changements réglementaires, les communiqués d'INTERBEV et des informations clés.

Les Questions - Réponses

pour disposer de l'information utile sur les interrogations les plus courantes concernant le secteur Élevage et Viande.

Les Essentiels

pour accéder aux chiffres clés et communiquer positivement sur les engagements sociétaux de la filière Élevage et Viande.



et aussi vos Données d'Abattage

Éleveurs de bovins, avec l'application INTERBEV, accédez à l'essentiel de vos données d'abattage en complément des informations disponibles via votre portail régional.

Dans le cadre de son projet politique, la Chambre d'agriculture de la Charente a engagé une rencontre des partenaires des filières d'élevage afin de recenser tous les types de démarches qui existent et qui peuvent apporter de la valeur ajoutée aux exploitations. Dans ce tour de ces structures, les productions hors sol sont les premières à avoir exprimé leurs besoins et leurs atouts pour notre département. L'objectif est de les diffuser pour en faire profiter tous ceux que cela pourrait intéresser !

Un exemple des résultats de ces rencontres, l'engraissement de génisses croisées pour valoriser ses surfaces fourragères et ses bâtiments

La coopérative COOPERL souhaite développer des ateliers d'engraissement de génisses croisées (Prim'Holstein x Blanc Bleu Belge) sur le territoire Charentais, stratégiquement proche de leur abattoir de Saint Maixent (79). La coopérative connue en premier lieu pour sa filière porcine veut pouvoir répondre à la demande de ses clients GMS en termes de viande bovine. Voici les grandes lignes de leur démarche :

Garantie sanitaire

L'ensemble des veaux de la filière sont issus de fermes laitières du Grand Ouest. Une fois ramassés, ils arrivent à 3 semaines en centre de sevrage à côté de Rennes. Pendant 10 semaines, les génisses sont conduites par bande de 44 ou 72, vaccinées, écornées, déparasitées jusqu'à une sortie commune vers un élevage d'engraissement où elles seront replacées par bande identique (44, 72 ou multiple). Le tout permettant ainsi une homogénéité entre les animaux, une hiérarchie déjà instaurée entre eux, et une prophylaxie cadrée.

Suivi des animaux

Après la mise en place chez les éleveurs, un engraissement de 15 mois est prévu, avec adaptation de la ration aux fourrages de l'exploitation. Un plan d'alimentation est remis à l'éleveur avec un pourcentage minimum d'herbe dans la ration ainsi qu'une alimentation sans OGM. Un suivi des animaux est effectué à 6, 10 et 14 mois d'âge, la dernière visite permettant de calculer la date d'abattage des animaux en fonction de leur poids (une pesée des animaux est nécessaire à 14 mois). Le tout dans un objectif d'abattage entre 17 et 19 mois.

Un prix minimum garanti

Coté économique, la Cooperl affiche un prix de rachat minimum des animaux après engraissement sur la base d'un prix indexé sur les cotations FranceAgriMer (animal de 380 Kg de carcasse et une conformation R=). Les animaux au-dessus de ces minimums verront leurs prix réévalués. Une contractualisation sur plusieurs années est possible également. Un suivi technico-économique après chaque bande (GTE) est toujours réalisé, permettant de voir les points positifs et les pistes d'améliorations.

De plus, sur un premier cycle d'animaux une option « prestataire » est envisageable, permettant ainsi à l'éleveur de ne pas faire l'avance de trésorerie en achetant les animaux et en lui facilitant l'achat du second cycle avec les bénéfices faits sur le premier (la génisse de 10 semaines est vendue environ 500 € à l'éleveur).



Visite des élus de la CA16 chez un ancien éleveur laitier d'île et vilaine, qui valorise aujourd'hui ses bâtiments vides et ses surfaces en herbe non labourables pour élever des génisses croisées de la filière

Quelle démarche qualité ?

La démarche engage l'éleveur à ne pas utiliser d'antibiotiques* et à avoir une alimentation enrichie en graines de lin, sans OGM et comprenant de l'herbe.

Le bien-être animal est aussi un des piliers de la démarche, avec notamment une adhésion à Boviwel (ex charte des bonnes pratiques d'élevage).

*les animaux nécessitant un traitement antibiotique sont écartés de la filière mais sont achetés à l'éleveur aux mêmes conditions que les autres

Pour qui ?

L'objectif de ces ateliers est bien de valoriser des bâtiments et des surfaces en herbe déjà présents sur les exploitations. Le temps de main d'œuvre limité (évalué de 40 à 60min/jour pour des bandes de 44 à 116 animaux), permet quant à lui, d'avoir un revenu complémentaire sans une trop grande astreinte.

En ces temps de forte volatilité des cours des intrants, et des marchés de la viande bovine, la filière Cooperl a pour elle, une sécurité sur le prix d'achat des animaux finis mais il est nécessaire pour une viabilité de l'atelier de posséder déjà les surfaces et les bâtiments.

Si cette filière vous intéresse n'hésitez pas à contacter le service élevage de la Chambre d'agriculture.



Contact : Julie Renard/Laurie Mourichou
06.21.21.82.98 / 06.24.30.15.24

Une mise à l'herbe compliquée

L'hiver 2020-2021 fut très pluvieux permettant ainsi un bon démarrage de la pousse de l'herbe, mais on observait beaucoup de parcelles abimées par le pâturage hivernal dans ces conditions. Les 300° jours (base 1^{er} février), repère pour la mise à l'herbe ont été atteints le 6 mars. A cette date, l'herbe était présente en quantité dans les parcelles mais le manque de portance a retardé la mise au pré des animaux. Début mars seuls les animaux plus légers commençaient à sortir. Début avril, tous les animaux étaient sortis.

Un mois d'avril inquiétant...

Beaucoup d'inquiétudes naissaient au mois d'avril dans les exploitations. Le vent séchant, les gelées matinales et le peu d'eau ont ralenti considérablement la pousse de l'herbe, laissant craindre une sécheresse très précoce. Les premiers ensilages et enrubannages n'ont pu se faire qu'à partir de la mi-avril. Les 700° jours (base 1^{er} février), stade-clé pour les ensilages des ray-grass d'Italie, ont été atteints le 22 avril.

... puis des récoltes compliquées par les pluies fréquentes

Les craintes d'une sécheresse très précoce ont très vite disparu avec l'arrivée de fortes précipitations début mai. Pour la majorité des agriculteurs, les premières récoltes de fourrages humides (ensilages et/ou enrubannages) étaient terminées. Le changement de météo fut brutal avec des mois de mai et juin très humides, où l'on a très rapidement pu observer beaucoup de parcelles à faucher mais les

précipitations compliquaient la mise en place des chantiers de fauche.

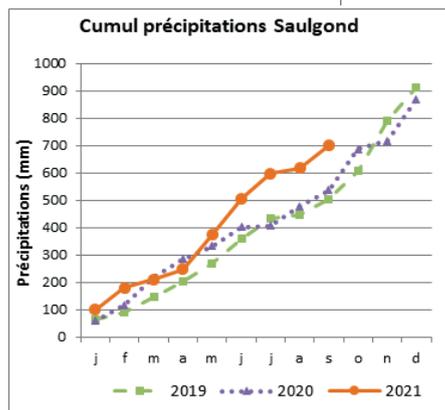
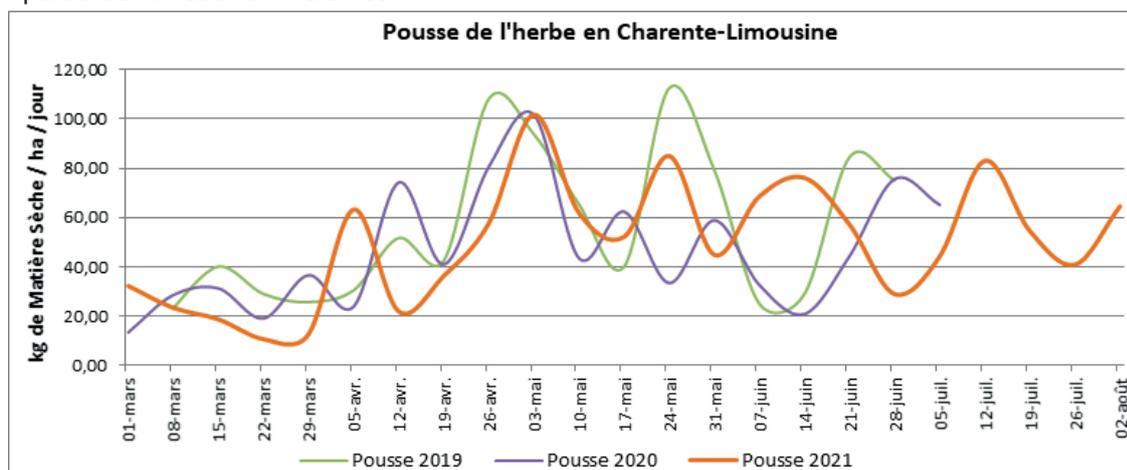
Les premiers foins ont été faits qu'autour du 10-15 juin avec de l'herbe présente en quantité mais la qualité du fourrage n'est pas la meilleure, beaucoup d'espèces fourragères étaient épiées voire fleuries au moment de la récolte.

Un été peu marqué

Avec toutes les précipitations du mois de juin, beaucoup de prairies étaient bonnes à récolter mais les parcelles étaient trop humides pour être accessibles avec les chaînes de fenaison et la météo capricieuse pour lancer des chantiers de récolte des fourrages. Juillet fut également très pluvieux laissant qu'une petite fenêtre météo autour du 20-25 juillet pour réaliser une fauche et les moissons des céréales. Courte fenêtre qui, encore une fois, n'a pas permis de tout récolter. Point positif, toute cette eau fut propice à la pousse de l'herbe et a permis de ne pas alimenter les animaux aux pâturages cet été, ou que très peu dans certains secteurs.

Pour 2021, il faut noter la complexité de récolter des fourrages dans ces conditions météo, ainsi que la gestion du pâturage. En effet, la quantité d'herbe importante dans les parcelles humides a généré beaucoup de gaspillages. La pratique d'un pâturage tournant fut la plus adaptée pour gérer au mieux les quantités d'herbe présentes dans les parcelles. Beaucoup de stocks faits en enrubannage comparés aux autres années, il va donc falloir revoir les rations hivernales pour s'adapter aux nouveaux stocks.

Graphique de la pousse de l'herbe



Cumul des précipitations mensuelles depuis le 1/01

On entend souvent que la pluviométrie totale est la même d'une année sur l'autre, et que c'est seulement la répartition qui change. Si on en croit ces propos, les derniers mois de 2021 devraient être assez secs au vu de la pluviométrie déjà cumulée depuis le 1^{er} janvier (cf graphe).

Pour recevoir les bulletins de pousse de l'herbe et les bulletins techniques de la Chambre d'agriculture, abonnez-vous à l'adresse lesprairies@na.chambagri.fr

Contact : Pauline Gauthier
Conseillère fourrages
06.25.64.14.04

Plateforme d'annonces de paille et fourrages pour les céréaliers et éleveurs charentais

Une plateforme web pour faciliter les échanges entre céréaliers et éleveurs est disponible sur le site internet de la Chambre d'agriculture de la Charente.

Comment ça marche ?

Chacun peut déposer une offre de paille ou fourrage ou consulter les offres disponibles.

Que vous soyez céréalier ou éleveur, vous pouvez déposer une offre sur la plateforme accessible via l'icône intitulé « offre paille fourrage » dans le bandeau supérieur de la page d'accueil.

Les annonces sont ensuite mises en ligne par la Chambre d'agriculture de la Charente et visible par tous.

Depuis l'icône « offre paille fourrage » vous pouvez également consulter les offres en ligne.

Une vidéo tuto d'1 min est également disponible en page d'accueil du site de la Chambre d'agriculture dans « Vidéos ».



L'objectif est de mettre en relation les agriculteurs charentais pour les échanges de paille et fourrages. La transaction se fait ensuite entre les agriculteurs, la Chambre d'agriculture n'intervient pas dans la transaction et n'assume aucune responsabilité.

Contact : Pauline Gauthier
Conseillère fourrages
06.25.64.14.04

novembre 2021

Et si je passais à l'agriculture bio?

Le mois de la bio

www.moisdela.bio.fr

BIO NOUVELLE-AQUITAINE
Habilitation Régionale d'Agriculture Biologique

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

INTERBIO
Nouvelle-Aquitaine
Association pour le développement de l'agriculture biologique

Union Européenne
Nouvelle-Aquitaine
La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Le mois de la Bio, ce sont des rencontres et des formations avec des agriculteurs, des opérateurs économiques, des techniciens spécialisés, pour vous informer sur les aspects pratiques, techniques, économiques, humains, de l'agriculture biologique.

Vos rendez-vous productions animales en Charente :

Une conférence en ligne " Productions animales : connaître les règles bio pour une conversion en 2022 "

Enjeux du passage en bio sur sa ferme, état des lieux et décisions sur la poursuite des démarches technico-économiques.

Date & horaires : mercredi 3 novembre 2021 de 9h30 à 11h30

Adresse : Salle Bernard Guionnet - Chambre d'agriculture à Angoulême

Journée technique " Se convertir en bovins viande bio : les clés de réussite "

Retour d'expérience après 4 ans de conversion - conduite du troupeau, des surfaces fourragères et du pâturage, débouchés de la viande bio...

Date & horaires : jeudi 25 novembre 2021 de 14h00 à 17h00

Adresse : Lycée Professionnel Agricole Félix Gaillard de Barbezieux

Infos, inscription et programme complet sur www.charente.chambre-agriculture.fr

Contact : Anne-Laure Veysset - 06.25.64.54.55

Ce bulletin est réalisé par les conseillers élevage de la Chambre d'agriculture de la Charente et co-financé par :

